

**Fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL)
2020**

Le Comité de gestion du FNAVDL du 3 juillet 2020 a validé la mise en œuvre d'une réforme structurelle du fonds à travers la fusion des volets « DALO », « non-DALO » et « 10000 logements accompagnés », ainsi qu'une déconcentration du choix des projets. Le cahier des charges joint détaille les nouvelles modalités d'utilisation du fonds.

L'année 2020 étant déjà bien entamée, un appel à projets classique ne permettrait pas d'engager les sommes à verser avant la fin de l'année. Il a par conséquent été décidé de procéder pour cette année à un appel à manifestation d'intérêt via cette fiche de candidature, qui sera examinée par la DREAL Nouvelle-Aquitaine, la DRJSCS Nouvelle-Aquitaine, ainsi que l'URHlm en Nouvelle-Aquitaine pour les actions proposées par les organismes de logement social.

Fiche de candidature

Intitulé de l'action :

Département(s)	
Porteur	
Thématique du projet	
Coût total	
Montant sollicité	
Cofinancements	
Objectifs poursuivis (quantitatifs et qualitatifs) et publics visés	<i>En lien avec les besoins repérés sur le territoire notamment dans le cadre du PDALHPD et l'offre d'accompagnement disponible. Les publics visés par le fonds sont les ménages prioritaires au titre de l'article L.441-1 du CCH, les reconnus prioritaires et urgents au titre du DALO, et toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence.</i>
Description de l'action	<i>Indiquer comment l'action s'inscrit dans le contexte local et comment elle</i>



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



	<i>complète les dispositifs existants en ne faisant pas doublon</i>
Partenaires	
Caractère innovant ou structurant	
Indicateurs d'évaluation	<i>Expliciter le dispositif d'évaluation de l'action qui sera mis en place, afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs ou de leur ajustement</i>